

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/11/2024 - B2024/010020 - 2022 B 00067 - 909 225 260 - 3L PRET IMMO

3L PRET IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 300 euros
Siège social : 4B chaussée Brunehaut
80160 ST SAUFLIEU
909 225 260 RCS AMIENS

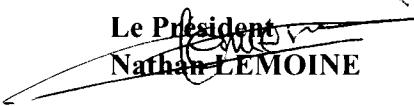
RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le Président

Nathan LEMOINE

3L PRET IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 300 euros
Siège social : 4B chaussée Brunehaut
80160 ST SAUFLIEU
909 225 260 RCS AMIENS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3300 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5947 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5947 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -2647 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 0 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par une perte de -2647 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -2647,00 euros qu'il conviendrait d'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -2517 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du deuxième exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente consultation de la collectivité des associés.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

REPRISE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ AVANT SON IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom par les fondateurs préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des résolutions qui vous sont proposées.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.


Nathan LEMOINE
Président

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		3L PRET IMMO		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		4B Chaussée Brunehaut		80160 SAINT-SAUFLIEU			
SIRET		9 0 9 2 2 5 2 6 0 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
		{	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030		
	Immobilisations financières * (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	2 000	070	2 000
			Autres* (3)	072	945	074	945
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	1	086	1
	Charges constatées d'avance*			092	094		
	Total II			096	2 946	098	2 946
	Total général (I + II)			110	2 946	112	2 946
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	300		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)			132			
	Report à nouveau			134	-170		
	Résultat de l'exercice			136	-2 647		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	-2 517		
Provisions pour risques et charges						Total II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	351		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 071		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)			172			
	Comptes courants d'associés			173	41		
	Autres dettes			175	2 000		
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	5 463		
Total général (I + II + III)						180 2 946	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3L PRET IMMO

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le										
					3	1	1	2	2	0	2	3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209							210				
	Production vendue	{	biens	215							214				
			services *	217							218	3 300			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222			
	Production immobilisée*											224			
	Subventions d'exploitation reçues											226			
	Autres produits											230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232	3 300			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234			
	Variation de stocks (marchandises)*											236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)											242	5 849		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)											243	98		
	Rémunérations du personnel*											244	98		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											250			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)											255			
	Dotations aux provisions											256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 25 }											262			
Total des charges d'exploitation (II)											264	5 947			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	-2 647			
Produits financiers (III) 280											280				
Charges financières (V)											294				
Produits exceptionnels (IV)											290				
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }											300				
Impôt sur les bénéfices* (VII)											306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)											310	-2 647			
B- RÉSULTAT FISCAL											312				
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2											314	2 647			
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles											318			
	Provisions non déductibles*											322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)											324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés 247 Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248											330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 }											251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44 octies A) 987											342			
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989														
	ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138														
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344														
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993														
	BUD (44 sexdecies) 992														
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346											350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647													
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648															
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641															
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990															
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	2 647
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *											356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS											Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	2 647

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.